



AUDIT FINANCIER ANNUEL TERMES DE RÉFÉRENCE

CONTEXTE

L'Agence française de Développement (AFD) finance le projet « Professionnalisation et de Numérisation de l'Enseignement supérieur à Djibouti » (PNE), dont le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR) est le Maître d'ouvrage.

Le MENSUR a recruté l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), opérateur-ensemblier, pour la mise en œuvre des activités immatérielles du projet.

Le contrat pour service de consultant n° 001/AFD/CO/PNE/MENSUR/2020 a été signé le 26 octobre 2020 entre d'une part le MENSUR (Client), et d'autre part l'AUF (Opérateur-ensemblier). Ce contrat prend fin le 30 juin 2025.

Le Contrat est à prix global et forfaitaire d'un montant maximum de 3 100 000 € HT (trois millions cent mille euros hors taxes). Les bénéficiaires du projet sont :

- L'Université de Djibouti (UD) ;
- Le Centre d'Études et de Recherche de Djibouti (CERD) ;
- L'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (ISSS).

Ces trois bénéficiaires sont sous la tutelle du MENSUR.

L'ambition de ce projet est de professionnaliser et de numériser l'offre d'enseignement supérieur à Djibouti, afin de l'adapter à la stratégie de développement du pays. Il soutient le MENSUR, avec l'objectif :

1. D'améliorer les taux d'insertion de ses jeunes diplômés ;
2. De devenir un pôle reconnu en matière de formation supérieure numérique et santé.

Le projet est organisé autour de quatre composantes :

- La première consiste à moderniser et accroître la qualité des formations et de la recherche.
- La deuxième consiste à créer au sein du campus de l'Université de Djibouti (UD) un centre d'excellence pour le numérique, l'innovation et la technologie (CENIT).
- La troisième vise à créer un centre connecté de simulation médicale à vocation régionale à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (ISSS) ;
- La quatrième regroupe les activités de pilotage du projet.

OBJET DE LA PRESTATION

Le contrat prévoit un audit annuel des dépenses spécifiques de l'AUF.

L'objectif de cet audit annuel est de permettre à un auditeur externe d'examiner la situation financière du projet PNE à la fin de chacun des exercices 2020 (octobre à décembre) et 2021 et s'assurer que les

ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du projet.

Selon le contrat, cet audit sera réalisé par l'auditeur externe des états financiers de l'AUF ou par un cabinet d'audit indépendant sélectionné par l'Opérateur- ensemblier après avis de non objection de l'AFD sur les termes de référence de la mission d'audit et sur le cabinet d'audit sélectionné.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA PRESTATION

Le présent audit a pour objectif de permettre à l'auditeur d'examiner et vérifier les éléments suivants :

- les états financiers du projet donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le projet au cours de la période couverte par l'audit ;
- les fonds alloués au projet sont utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ;
- les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité ;
- les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité.
- les dispositions du manuel de procédures du projet ont été respectées.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- les dépenses ont été réellement encourues ;
- les dépenses encourues sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées dans le suivi comptable de l'AUF ;
- les dépenses encourues sont justifiées et les montants conformes aux justificatifs.

L'auditeur devra le cas échéant formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Contrat pour services de consultants entre le MENSUR et l'AUF ;
- Termes de références pour le recrutement d'un opérateur-ensemblier pour la mise en œuvre des activités immatérielles du projet ;
- Manuel des procédures du projet ;
- Narratif du projet ;
- Rapports d'exécution technique et financière à mi-parcours ;
- Budget détaillé du projet ;
- Toutes pièces justificatives nécessaires aux vérifications.

LIVRABLES

Un rapport d'audit annuel, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des éventuelles dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre et les valorisations réalisées au cours du projet.

Le rapport sera clair, synthétique et dénué d'ambiguïté.

Il permettra de comprendre :

- la finalité et l'objet de l'audit ;
- les modalités de conception et de conduite de l'audit ;
- les éléments de preuve obtenus ;
- les conclusions tirées de ces éléments de preuve ;
- les recommandations et les enseignements découlant de ces conclusions.

Le rapport sera rédigé en français. Il sera d'abord soumis en version informatique et remis sous format papier strictement identique à la version finale au plus tard 1 semaine après les retours de l'AUF.

Dans son rapport, l'auditeur doit indiquer le montant des honoraires qui lui ont été versés pour la fourniture du rapport d'observations factuelles et certifier qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre lui-même et le bénéficiaire lors de l'établissement de ce rapport.

DÉROULÉ DE L'AUDIT

Au lancement de la mission, l'auditeur devra solliciter auprès de l'AUF tout détail, information ou document complémentaire nécessaire pour l'exercice de sa mission.

Réunion de démarrage

Une réunion de démarrage sera organisée au début de la mission, après la signature du contrat.

L'objectif principal de cette réunion est d'établir une bonne compréhension du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit.

Mission d'audit

La durée de la mission sera définie au préalable avec l'auditeur mais celle-ci ne devra pas excéder 3 semaines entre le début de l'audit et la remise du rapport d'audit définitif. L'audit financier sera réalisé au siège de l'AUF Moyen-Orient à Beyrouth.

Rapport d'audit

Un rapport d'audit en version initiale sera soumis par l'évaluateur, au plus tard 2 semaines après la fin de l'audit. L'équipe de l'AUF procédera à une première lecture du rapport initial et apportera ses commentaires que l'évaluateur prendra en compte avant de rendre la version finale de son rapport au maximum une semaine après les retours et commentaires de l'AUF.

Période à auditer : 26 octobre 2020 – 31 décembre 2021

Montant à auditer : 1 007 500 € (Un million sept mille cinq cents euros)

NORMES ET ÉTHIQUE

L'auditeur exécute le présent mandat dans le respect :

- de la norme *International Standard on Related Services (ISRS) 4400 Engagements to perform Agreed-upon Procedures regarding Financial Information* [norme internationale relative aux services connexes 4400 Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière], publiée par l'IFAC ;
- du *Code of Ethics for Professional Accountants* [code d'éthique pour comptables professionnels], publié par l'IFAC. Bien que la norme ISRS 4400 stipule que l'indépendance n'est pas requise pour les missions d'exécution de procédures convenues, l'AFD exige que l'auditeur soit indépendant du bénéficiaire et se conforme aux exigences d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants*.

CALENDRIER INDICATIF

Étapes	Dates
Diffusion des TdR	14 avril 2022
Date limite de réception des offres	27 avril 2022
Attribution du marché	2 mai 2022
Réunion de cadrage avec l'auditeur ou le cabinet d'audit sélectionné	5 mai 2022
Période de l'audit financier	5 au 27 mai 2022
Remise du rapport d'audit	28 mai 2022
Commentaires de l'AUF	3 juin 2022
Version finale du après retours/commentaires de l'AUF	10 juin 2022

Lieu de l'audit : Beyrouth, Liban.

Les offres devront être soumises en format électronique à l'adresse suivante : nathalie.bitar@auf.org avec en objet : « Audit AFD – Projet PNE ».